

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4862**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et réparations des pompes à boue haute pression de marque FL SMIDTH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite - Lancement d'une procédure négociée sans mise en concurrence avec l'entreprise FL SMIDTH - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4862**

objet : **Fourniture de pièces détachées et réparations des pompes à boue haute pression de marque FL SMIDTH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite - Lancement d'une procédure négociée sans mise en concurrence avec l'entreprise FL SMIDTH - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la fourniture de pièces détachées et la réparation des pompes à boue haute pression de marque FL SMIDTH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite.

Pour assurer la fourniture de pièces détachées et la maintenance des ces matériels, il est proposé d'établir un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la société FL SMIDTH, conformément aux articles 34 et 144-II-3 du code des marchés publics.

La société a fourni une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

Le marché fera l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC, pour la durée ferme du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure négociée sans mise en concurrence en vue de l'attribution du marché de fournitures de pièces détachées et réparation des pompes à boue haute pression de marque FL SMIDTH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite.

2° - L'offre sera jugée par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées et de réparation des pompes à boue haute pression de marque FL SMIDTH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite, et tous les actes y afférents, pour un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

4° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 - comptes 6063 et 6152 de la section de fonctionnement, opération n° 2P19O2178, activités épuration en régie et comptes 2154 et 2313 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.